

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 22/10/2024 - 141786 - 2014 B 08703 - 409 260 775 - VILLES ET PROJETS

VILLES ET PROJETS

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 685 euros
Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 PARIS Cedex 08
409 260 775 RCS PARIS
(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024

L'associé unique de la société VILLES ET PROJETS, la société NEXITY (ci-après l' « **Associé Unique** »), possédant l'intégralité des 133 379 actions composant le capital social et représentée par Monsieur Jean-Claude BASSIEN, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

a, conformément aux stipulations de l'article 21.4 des statuts de la Société, pris les décisions suivantes sous la forme d'un acte sous signature privée sur les sujets ci-après :

- Démission de la Directrice Générale Déléguée,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Madame Véronique BEDAGUE de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée de la Société avec effet à compter de ce jour, prend acte de cette démission et nomme, sur proposition du Président, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

Monsieur Pierre-Henry POUHELON

Né le 9 janvier 1984 à Toulouse, de nationalité française,
et demeurant professionnellement au 19, rue de Vienne – TSA 10034 – 75801 PARIS Cedex 08

Le Directeur Général Délégué dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. Il dispose des mêmes pouvoirs que le Président et peut agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par les dispositions légales, réglementaires et par les statuts de la Société.


Le Directeur Général Délégué n'aura droit à aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur Pierre Henry POUHELON déclare accepter le mandat de Directeur Général Délégué et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.


SECONDE DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société Les Echos Le Parisien Annonces, sis 10 boulevard de Grenelle, CS 10817, 75738 Paris Cedex 15, et à tout porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Directeur Général Délégué nouvellement nommé.

Signé par :
 *BASSIEN Jean-Claude*
9E71FCDB7AB6480...

L'Associé Unique
NEXITY
Monsieur Jean-Claude BASSIEN

DocuSigned by:
 *Pierre-Henry POUHELON*
0711D1BD7918401...

Monsieur Pierre-Henry POUHELON
*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général Délégué »*

q